



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240131004 • CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONFLÉNT CANIGÓ POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME ET DE TRAVAUX

Le mercredi 31 janvier 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 25 janvier 2024, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

17 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

1 absente : Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que par délibération n° 2015050715 en date du 7 mai 2015, le Conseil Municipal de Vinça a approuvé, au regard des dispositions de la loi ALUR, le projet de convention entre la Commune et la Communauté de Communes Conflent Canigó de mise à disposition des services, dont l'objet est de définir les modalités d'instruction dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la Commune, conformément à l'Article R.422-5 du Code de l'Urbanisme ;

Rappelle que par délibération n°20181031075 en date du 31 octobre 2018, le Conseil Municipal de Vinça a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention qui avait pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction de la partie « Accessibilité » des dossiers ;

Indique que cette convention est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler dans l'intérêt du bon fonctionnement des services ;

Présente le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó et du pro logiciel NetADS, dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public (ERP), délivrés au nom de la commune conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix pour,

Approuve le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó et du pro logiciel NetADS, dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et autorisations de travaux sur les Etablissements Recevant du Public (ERP), délivrés au nom de la commune conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et de travaux ainsi que toutes pièces à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 066-216602300-20240131-20240131004-DE